

Le protocole définit ci-dessous est à mettre en place pour toute animation d'une activité formative ou d'éducation aux droits humains. Il a pour objectif de permettre à chaque personne participante de se sentir à l'aise soutenue et écoutée, tout au long de la séance. Nous vous recommandons d'intervenir à deux personnes animatrices, dans la mesure du possible et afin d'assurer la qualité des interventions.

1. Etablir un cadre bienveillant pour permettre à toutes les personnes de suivre l'activité sereinement.

“Avant de débuter, nous souhaitons vous informer que l'activité à laquelle vous allez participer pourrait susciter des émotions intenses. Elle peut faire écho à des expériences vécues ou réveiller certaines sensibilités. Notre objectif est de vous offrir un cadre bienveillant et sécurisant. Nous vous invitons donc à écouter vos ressentis et à participer en toute liberté, en prenant soin de vous. Votre consentement libre et éclairé est essentiel, et vous êtes libre de vous engager à votre rythme.”

- Non-jugement
 - Expression libre (chaque personne a le choix de prendre la parole ou non)
 - Ecoute mutuelle (laisser chaque personne finir sa phrase)
 - Répartition de la parole
 - Participation libre
 - Liberté de mouvement
 - Et autres éléments définis en lien avec les personnes participantes (téléphone en silencieux, pas de photos, ...)
2. Enoncer la thématique générale de l'activité en veillant à ne pas dévoiler les objectifs pédagogiques attendus.
3. Expliciter qu'une phrase anodine pour une personne peut être très sensible pour une autre : chaque personne a une sensibilité différente.
4. Enoncer le déroulé de l'atelier : de quoi est constituée l'introduction, quel sera le temps fort de l'activité, quelle sera la conclusion.
5. Dans l'animation, pensez à laisser des temps de silence (permet aux personnes de réfléchir, avoir l'espace pour prendre la parole et de conscientiser l'expérience qu'ils et elles vivent)
6. Préciser que chaque personne peut prendre une pause ou faire le choix d'arrêter l'activité à tout moment.
7. Prévoir, selon le contexte, une alternative pour permettre aux personnes qui ne souhaitent pas participer, d'avoir une autre option. Dans ce cas, une des personnes animatrices prend un temps d'échanges avec la ou les personnes souhaitant faire une pause ou ne pas participer. La personne animatrice peut animer un temps en parallèle, avec une des multiples ressources à disposition au service formation et/ou éducation aux droits humains.
8. En conclusion, demander comment les personnes se sentent à l'issue de l'activité : Quel a été votre ressenti ? L'activité vous ait apparue comme simple ou compliquée ? La thématique abordée ? Souhaitez-vous ajouter quelque chose ou partager une information ?
9. Ne pas hésiter à solliciter les services concernés pour toute question et faire remonter des informations essentielles, en lien avec les activités proposées.
10. A la fin de l'activité, prendre un temps entre personnes animatrices pour faire un bilan sur l'animation : points notables et points à améliorer.